

Retraites : « Un déficit construit de toutes pièces »

Un rapport rendu, jeudi, par le Conseil d'orientation des retraites annonce de lourds déficits en 2025. C'est une présentation biaisée, selon l'association des Économistes atterrés.

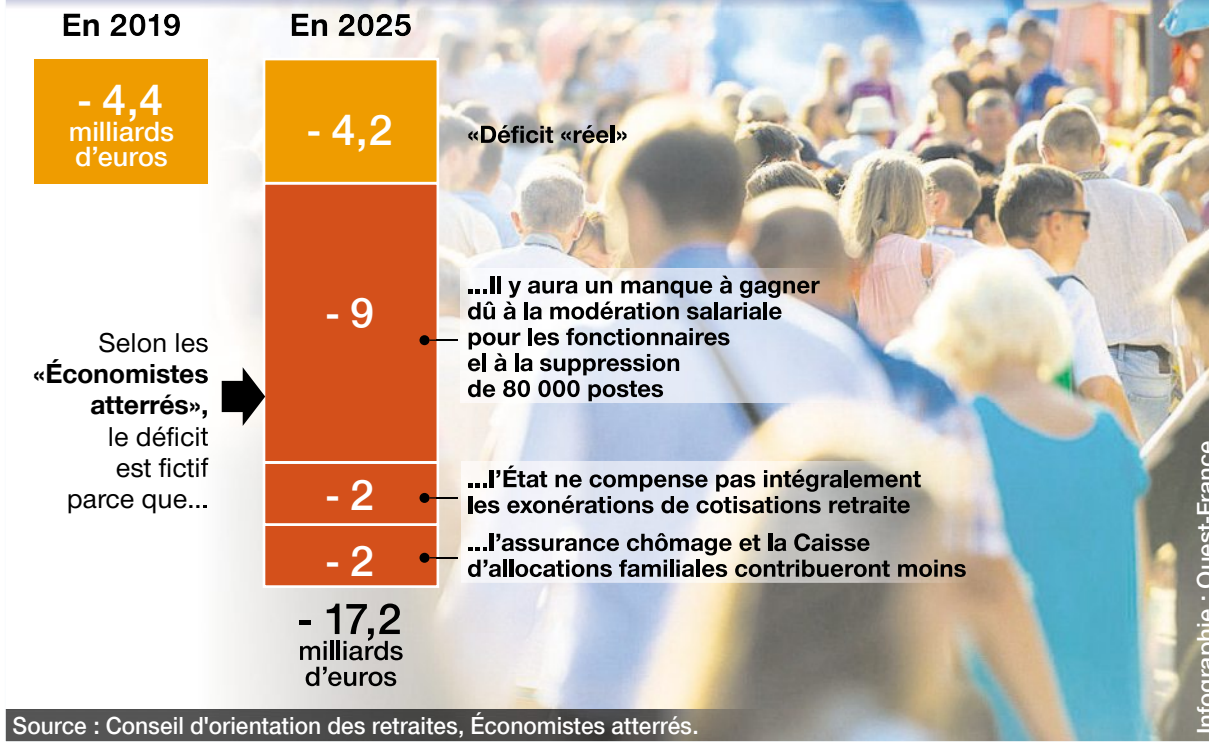
Alors que se prépare la grève du 5 décembre contre la réforme des retraites, le Conseil d'orientation des retraites (Cor) a jeté un pavé dans la mare en livrant, jeudi, ses projections pour 2025. Pour ces experts, le déficit du régime atteindrait 7,9 à 17,2 milliards en 2025 selon les prévisions de croissance et les approches. Les Économistes atterrés, qui sont classés à gauche, ont passé au crible le rapport du Cor et le jugent biaisé. Pour eux, le déficit est « construit de toutes pièces ».

« Le secrétariat du Cor, ce sont des fonctionnaires rattachés à Matignon, rappelle Henri Sterdyniak, le président des Économistes atterrés. Ils font ce qu'on leur dit de faire. La question qu'on leur pose était : que faut-il faire pour rééquilibrer le régime de retraite en 2025 ? Ils sont donc obligés de partir du principe qu'il y a un déficit. C'est une construction. » L'économiste s'attaque une à une aux hypothèses qui soutiennent cette construction.

La masse salariale des fonctionnaires diminue

Dans l'hypothèse du Cor, une part du déficit de 17,2 milliards en 2025 est liée aux décisions du gouvernement concernant la fonction publique : baisse de 80 000 emplois de fonctionnaire d'ici à 2022, gel du point d'indice d'ici là, puis blocage du pouvoir d'achat. « Cela représente neuf milliards d'euros de cotisations employeur en moins pour le régime de retraite », souligne Henri Sterdyniak. Ce sont neuf milliards que l'État - notamment les collectivités territoriales - ne dépensera pas par ailleurs et qui amélioreront ses finances. C'est donc un jeu de vases com-

Un déficit contesté de 17,2 milliards d'euros en 2025



municants. Si l'État continue de verser ce qu'il verse actuellement, le déficit ne serait que de 8 milliards. »

Les allègements de charges ne sont pas compensés

L'État a décidé, pendant la crise des Gilets jaunes, de baisser des charges sociales sans les compenser pour la caisse de retraites. Sur les heures supplémentaires, sur le forfait social qui permet, par exemple, de verser de l'intéressement en payant moins de cotisations, sur la prime de fin d'année et sur la CSG réduite pour certains retraités. Henri Sterdyniak

calcule que deux milliards d'euros manquent ainsi aux régimes de retraite. Dans l'entourage du gouvernement, on souligne qu'en 2020, seuls les 400 millions d'euros liés au forfait social ne seront pas compensés.

L'Unedic et la Caf contribuent moins

Compte tenu de la baisse du chômage envisagée, le Cor estime que l'assurance chômage (Unedic) versera moins d'argent au régime de retraite puisqu'il y a aura moins de chômeurs et donc moins de cotisations retraite. Autant que l'État n'aura pas à

verser pour équilibrer les comptes de l'assurance chômage.

La Caisse d'allocations familiales (Caf) baissera aussi ses versements à cause d'une légère baisse de la natalité et du nombre de parents au foyer. « Le congé parental a, par ailleurs, été réformé pour faire en sorte que les hommes en prennent une partie, explique Herni Sterdyniak, mais ils le font peu alors que la part des femmes a été réduite. Donc il y a moins de cotisations retraite à compenser. » Au total, cela représente 2 milliards d'euros

Even VALLERIE..

Henri Sterdyniak : « Le déficit serait négligeable »

Entretien



Henri Sterdyniak, président des Économistes atterrés.

CREDIT PHOTO: DR

Même sans tenir compte de ce qui dépend du gouvernement, il resterait un déficit en 2025...

Le déficit des retraites serait alors de quatre milliards, c'est négligeable. Les dépenses s'élèvent actuellement à 324 milliards. Or, des ressources pourraient venir de l'emploi des femmes même si le Conseil d'orientation des retraites (Cor) est pessimiste sur

ce point (1). Il fait l'hypothèse que la proportion des femmes en activité n'augmentera pas alors que l'écart avec les hommes est passé de 14 % à 10 % depuis 2003. Si on parvenait à réduire de moitié l'écart restant, cela ferait 2 % d'emplois en plus donc 2 % de cotisations retraites, c'est-à-dire six milliards d'euros.

Le Cor table sur un taux de chômage à 7,7 % en 2025. Emmanuel Macron visait pourtant 7 %...

Oui, c'est un mystère. Le Cor voit une baisse du chômage jusqu'en 2023 qui s'arrête ensuite, c'est saugrenu. Or la différence, c'est environ 3 milliards de cotisations retraite.

Quel est l'enjeu de ce débat ?

Le Cor propose des mesures très lourdes. Réduire de 5 % le pouvoir d'achat des retraités d'ici à 2025 en

désindexant les pensions. Ou faire passer l'âge de départ à 64 ans. Ou la durée de cotisation à 44 ans. Alors qu'il n'y a aucune raison puisque le déficit est en grande partie fictif.

Comment vont évoluer les pensions de retraite ?

Dans les hypothèses du Cor, les salaires augmentent de 1 % par an, mais les retraites ne sont indexées, au mieux, que sur les prix. Les pensions ont donc tendance à baisser par rapport aux salaires, de 3 % en 2025, de 6,5 % en 2030. Il manque onze milliards pour éviter ce décrochage. La « grande idée », c'est de faire stagner les retraites pour équilibrer le système. Le Cor dit que malgré cela, il y aura un déficit. Nous, nous disons qu'il n'y aura pas de déficit supplémentaire puisque la part des retraites dans le PIB n'augmente pas. Si on

augmentait un peu les cotisations retraite, on empêcherait le décrochage des pensions.

Vous dites par ailleurs que seize milliards d'euros seront disponibles en 2025...

En principe, la dette sociale que rembourse la Cades (Caisse de remboursement de la dette sociale) avec nos cotisations sera remboursée. Seize milliards vont nous tomber du ciel... Une partie devrait aller à la dépendance, une partie à la vieillesse. Cela donne des marges de manœuvre...

Recueilli par E. V.

(1) NDLR. Le Cor se base sur les prévisions de l'Insee. Sur la loi de finances pour les prévisions de chômage, il se base sur le budget 2020.

Halte aux violences faites aux femmes

Ce samedi, plusieurs manifestations sont organisées à Paris et dans plusieurs autres villes par le collectif #NousToutes.

Ce deuxième rassemblement contre les violences sexistes et sexuelles connaîtra-t-il une plus forte mobilisation que l'an passé ?

Organisé par le collectif #NousToutes, il avait rassemblé environ 50 000 manifestantes et manifestants dans toute la France, le 24 novembre 2018. Pour cette nouvelle édition, davantage de femmes se sont inscrites sur le site #NousToutes pour participer aux manifestations organisées ce samedi, à Paris et dans plusieurs autres villes. Par ailleurs, la « concurrence » avec la mobilisation des Gilets jaunes devrait être moins importante cette année. Et surtout, avant les annonces du gouvernement, lundi, contre les violences faites aux femmes, jamais ce sujet n'a été aussi présent dans la société.

Intervenue au congrès des maires de France, à l'occasion d'un forum sur les femmes dans les politiques publiques, la secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, a annoncé jeudi quelques-unes des mesures qu'elle présentera, lundi, en clôture du Grenelle des violences conjugales. Des mesures déjà évoquées. L'évolution du secret médical permettra aux médecins de signaler des violences, même si la



En mars 2019, des membres du collectif à Lorient.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

patiente ne souhaite pas engager de démarches. Une idée qui ne fait pas l'unanimité chez les médecins. Par ailleurs, « la saisie des armes à feu sera systématique dès qu'une enquête sera ouverte » pour violences conjugales. L'usage d'arme à feu est le premier mode opératoire dans les féminicides (31 %).

À noter également que l'obligation alimentaire sera automatiquement levée pour les enfants dont le père aura tué la mère.

Crédit d'impôt : gare au trop-perçu

Les contribuables employant des personnes à domicile doivent actualiser leurs dépenses engagées en 2019 avant le 5 décembre.

Imaginons un couple avec deux enfants. L'année dernière encore, il faisait appel à une assistante maternelle pour garder son plus jeune bambin. Mais en janvier, ce dernier a fait ses premiers pas à l'école. Dans sa déclaration d'impôt, au printemps 2020, les sommes que le couple indiquera dans la case consacrée aux frais de garde des enfants de moins de six ans, auront donc considérablement baissé.

Sauf que l'administration fiscale versera un acompte de 60 % du crédit d'impôt en janvier 2020. Le solde sera viré en juillet.

N'ayant pas encore en main la déclaration 2020 sur les revenus 2019, elle calculera cette avance sur la base de la déclaration des revenus 2018, envoyée en mai 2019. Elle risque donc de trop leur verser. Et en septembre, elle leur demandera de rembourser le trop-perçu.

C'est pourquoi le fisc offre la possibilité aux contribuables de revoir le montant de leur acompte. Pour cela, il faut se connecter à son « Espace particulier » sur le site des impôts, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source », menu « Gérer vos avances de réductions et crédits d'impôt ». On peut ainsi le réduire ou tout simple-



Le contribuable peut revoir le montant de son acompte.

PHOTO : OUEST-FRANCE

ment y renoncer. Un simulateur est disponible pour éviter les erreurs.

Le dispositif d'avance et, donc, la possibilité de moduler l'acompte, valent pour les crédits et réductions d'impôts aux titres des dépenses que l'on engage de manière récurrente, d'une année sur l'autre.

Il faut donc prendre la même précaution pour l'emploi à domicile, l'investissement locatif, les dons aux œuvres ou aux partis politiques, les cotisations syndicales et les dépenses liées à la dépendance comme l'hébergement en Ehpad.

Aline GÉRARD.

La France en bref

Allier : perpétuité et trente ans pour les meurtriers

La cour d'assises des mineurs de l'Allier a condamné, hier, deux jeunes meurtriers de 20 et 21 ans, tortionnaires de personnes âgées, aux peines maximales de la réclusion criminelle à perpétuité pour l'un, et de trente ans de prison pour l'autre. Les jurés ont suivi les réquisitions de l'avocate

générale, qui avait regretté de ne pouvoir demander une peine identique pour les deux jeunes hommes, car ils ont « tué tous les deux », selon elle. Mais pour Dailami A., mineur au moment des faits, la peine maximale ne pouvait excéder trente ans de prison.

Bretigny-sur-Orge : procès requis contre la SNCF

Six ans après l'accident de Brétigny-sur-Orge qui avait fait sept morts et des dizaines de blessés en 2013, le parquet d'Évry a requis, hier, un procès pour homicides et blessures involontaires, à l'encontre de la SNCF et d'un cheminot. Il revient désormais aux juges d'instruction de décider de

les renvoyer ou non devant le tribunal correctionnel. Le cheminot, 24 ans à l'époque, était à la tête d'une brigade chargée de l'inspection des voies au moment du déraillement. C'est lui qui avait réalisé la dernière vérification, huit jours avant que ne se produise le drame.

Quatre offres de reprise pour la compagnie Bourbon

Quel avenir pour la compagnie maritime Bourbon, qui compte 8 200 salariés, dont 1 330 marins français, pour bon nombre issu de l'ouest ? Après des années de croissance, le spécialiste de l'assistance aux plateformes pétrolières est menacé de faillite, à la suite de la chute des marchés pétroliers. Le marin, filiale de Ouest-France, a révélé, hier, le détail des quatre offres de reprise qui seront exami-

nées le 10 décembre par le tribunal de commerce de Marseille. Elles émanent de l'actuel actionnaire principal, Jacques de Chateaueux ; d'un groupement bancaire réunissant BNP Paribas, la Société Générale, Natixis, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole ; de l'armateur américain Tidewater, concurrent de Bourbon ; et d'une compagnie maritime de taille intermédiaire, Pescaud & Cie.

Le marché de Noël de Strasbourg est ouvert



Christophe Castaner s'est rendu à Strasbourg hier soir.

PHOTO : PATRICK HERTZOG AFP

Près d'un an après l'attentat qui l'avait ensanglanté, le marché de Noël de Strasbourg (Bas-Rhin) a ouvert ses portes hier. Un Christkindelsmärk sous haute sécurité. Près de 760 personnes, hommes et femmes, de la police, de la gendarmerie, de la sécurité civile, des sapeurs-pompiers, de la police municipale et de l'armée se

chargeront de sa surveillance jusqu'au 30 décembre. Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, s'est rendu hier dans la capitale alsacienne. Selon lui, « le message que nous voulons passer est celui de la sérénité, même si le risque terroriste est permanent en France et reste à un niveau élevé ».

Gilet jaune blessé à l'œil : un juge va enquêter

Un juge d'instruction a été chargé de mener l'enquête sur la blessure à l'œil de Manuel C., un Gilet jaune touché samedi à Paris par un projectile vraisemblablement tiré par la police, a annoncé, hier, le parquet de Paris.

L'information judiciaire a été ouverte pour « violences volontaires par une personne dépositaire de l'autorité publique suivies de mutilation ou infirmité permanente », une infraction criminelle.

Un ancien garde des Sceaux mis en examen

L'ancien garde des Sceaux Michel Mercier, 72 ans, a été mis en examen mercredi pour « complicité de détournement de fonds publics », dans l'affaire des emplois présumés fictifs des assistants d'eurodéputés du MoDem. Michel Mercier n'a jamais siégé au Parlement européen, mais a

occupé le poste de trésorier du MoDem jusqu'en 2009. Au total, les juges du pôle financier ont convoqué une quinzaine de personnes. Les interrogatoires vont s'échelonner jusqu'au 6 décembre, date à laquelle le président du MoDem, François Bayrou est attendu au tribunal de Paris.

Michelin et Faurecia mariés dans l'hydrogène

Les équipementiers automobiles Michelin et Faurecia ont le feu vert de l'autorité de la concurrence pour lancer leur filiale commune dans la propulsion à hydrogène. Symbio, c'est son nom, était indépendante avant d'être reprise par Michelin et maintenant mariée à Faurecia. Elle devra affiner et construire des piles à combustible alimentées à l'hydrogène desti-

nées à l'automobile. Cette technologie permet un transport propre et une meilleure autonomie que les batteries. Symbio, 200 salariés, va investir 140 millions d'euros pour créer une usine en région Rhône-Alpes. Symbio a déjà équipé 200 Kangoo à hydrogène. Elle vise maintenant un marché mondial, en particulier la Chine.

Commerces : ouverture tardive, petit chiffre d'affaires

Selon une étude de l'institut Nielsen, le chiffre d'affaires réalisé au-delà de 21 h ne représente que 1 à 2 % du volume de vente dans les commerces de détail qui pratiquent déjà ces horaires tardifs. Le gouvernement examine les possibilités légales et sociales de généraliser cette possibilité. Alors que les syndicats de sala-

riés sont braqués contre ce qu'ils considèrent comme une dérégulation sociale, les représentants de la distribution estiment que tout est bon à prendre pour relancer leur activité. Et que la demande du consommateur pour les courses du soir grandira en même temps que l'offre commerciale.